

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2015

Date de convocation : 10/02/2015	Membres en exercice : 19 Présents : 18
----------------------------------	---

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2014/ compte de gestion 2014
 2. Engagement des dépenses d'investissement 2015
 3. Dossier PPRI (Plan prévention risque inondation)
 4. Cathédrale (1^{ère} phase de travaux) : demande de subvention
 5. Vente grange/garage rue du Moulin (immeubles AB n° 213,212p)
 6. Location salles communales : modification des tarifs
 7. Installation d'une borne électrique
 8. Sécurisation réseau électrique
 9. Compte-rendu de la commission travaux
 10. Achat balayeuse
 11. Questions diverses
- Droit de préemption (immeuble AB n°350/ 2 rue de l'Eglise)

Présents : MM COT, ANE, BOUTINES, GINESTET, HAENER, LABATUT, PIMOUNET, PENSIVY, PELLIS, TOMASIN, Mmes BEYRIA, CAILLE, DELORT, MATTIUZZO, VEGA, SANGIOVANNI.

Absents/Excusés : M DAUBRIAC, Mmes MAGNOAC, JOURDAN.

Pouvoirs : (2) Mme Magnoac à M Boutines, Mme Jourdan à Mme Sangiovanni.

Mme Catherine MATTIUZZO a été désignée secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014.

1.Compte administratif 2014/ Compte de gestion 2014

M le Maire donne la parole à M Haener et Colette Demblans pour la présentation détaillée du compte administratif :

Fonctionnement

Dépenses

011 Charges caractère général	352 184.32 €
012 Charges de personnel	460843.14 €
014 Atténuations de produits (FNGIR)	48 555.00 €
65 Autres charges gestion courante	234 929.77 €
66 Charges financières	130 756.30 €
042 Opérations d'ordre	97 494.18 €
Total	1 324 762.71€

Recettes

013 Atténuations charges	15 509.45€
70 Produits des services, domaine...	47 220.12€
73 Impôts et taxes	815 423.88€
74 Dotations	638 222.58€
75 Autres produits gestion courante	137 938.41€
76 Produits financiers	82.66€
77 Produits exceptionnels	55 907.67€
042 Opérations d'ordre	38 930.31 €
Total	1 749 235.08 €

Investissement

Dépenses

20 Etudes	7 980.00€
21 Travaux, Achats	524 455.76€
16 Emprunts et dettes	
- (remb capital)	243 989.93€
- autres	1 150.00€
040 Opérations ordre	38 930.31€
041 Opérations patrimoniales	256 525.87€
Total	1 073 031.87€

Recettes

13 Subventions	108 398.40€
16 Emprunts	200 000.00€
10 FCTVA/TLE/Affectation	591 622.15€
165 Dépôts cautionnements	1 750.00€
4582 Subventions « Prat Beziau »	20 177.00€
040 Opérations ordre	97 494.18€
041 Opérations patrimoniales	256 525.87€
Total	1 275 967.60 €

Excédent de fonctionnement 2014 :	424 472.37 €
Excédent reporté :	164 379.40 €
Excédent de fonctionnement total :	588 851.77 €
Déficit d'investissement :	240 074.42 €
Solde des restes à réaliser :	-40 230.00 €
Soit un besoin de financement de :	280 304.42 €

Affectation du résultat 2014

Affectation en réserves (1068) en investissement :	280 304.42€
Report en fonctionnement (002) excédent :	308 547.35 €

M le Maire fait remarquer le bon résultat de fonctionnement (588 852 €) malgré le retour de

la dette voirie de la C.C. du Savès de 550 000 € et l'emprunt consolidé de 200 000 € en 2014. Les charges à caractère général sont globalement contenues avec des efforts à faire sur le poste « électricité ». Les charges de personnel ont augmentés de 3% en raison des remplacements de congé maladie d'agents titulaires.

Les recettes ont augmentées, notamment les impôts, en raison du développement de notre cité (+ 5%) et des dotations Etat (+1,5%). Des investissements ont été réalisés à hauteur de 547 604 € et des restes à réaliser de - 40 000€, eci donnant un résultat de fonctionnement à reporter sur le budget 2015 de 308 547 €. Il préconise :

- la vigilance pour les années à venir face à la baisse des dotations de l'Etat,
- la réalisation d'investissements adaptés répondant aux attentes de la population avec recherche de tous les financements possibles,
- la génération de recettes supplémentaires par des investissements productifs.

Il fait remarquer que les taux d'imposition sont restés identiques.

M Boutines fait part au conseil de ses observations générales : « ce premier compte administratif de la nouvelle équipe reflète les engagements de la majorité municipale et peut être qualifié de bon et cohérent par rapport aux choix budgétaires. Malgré le contexte d'efforts demandés par l'Etat, le compte fait apparaître, grâce au mécanisme de péréquation et de solidarité, un maintien et même une augmentation globale des dotations perçues (+ 10 000€) ; au regard de la politique de développement menée antérieurement, Lombez bénéficie encore de cette évolution de population ». Concernant les impôts et taxes, il pense que l'augmentation de la CVAE (bonus de 50 000€) n'est pas due à la hausse du chiffre d'affaires des entreprises mais plutôt aux premiers effets de la réforme de la taxe professionnelle qui impactent plus les petites et moyennes entreprises. Au sujet du remboursement des emprunts, il souligne que 2014 restera la première année du remboursement de l'emprunt voirie « impôt C.C.Savès » (de l'ordre de 100 000 €) suite au transfert de voirie centre bourg. Il rappelle sa position opposée à ce sujet et rappelle qu'il ne faut pas oublier ce débat là car il impacte de 100 000€ nos finances sur cette année ; 100 000 € de plus sur le résultat de l'exercice auraient été intéressant pour se projeter dans le débat de demain, de la discussion sur les orientations budgétaires et du vote du budget 2015. Malgré tout, même si la dette consolidée augmente et considérant la situation de fonctionnement favorable, il est temps, dans une vision de diminution de cette dette, de se projeter, de cibler des investissements d'avenir, autour d'équipements structurants prioritaire pour la jeunesse (équipement sportif) et de dynamique autour du lien social.

M le Maire ajoute que Lombez est une commune endettée et qu'il convient de rester vigilant à ce sujet ; par rapport aux communes de même strate, l'endettement moyen de Lombez est 2 fois supérieur. Il faudra mener une gestion tenant compte des 3 éléments suivants : maintien d'une dette constante, pas d'augmentation des impôts et réalisation d'investissements.

Mr le Maire quitte la salle.

Mme DELORT soumet au vote le compte administratif.

Le conseil approuve le compte administratif 2014

Votants	17	Pour	15	Contre	0	Blanc	2
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Compte de gestion 2014

Le conseil approuve le compte de gestion 2014 dressé par Mr Bessin, receveur.

Votants	17	Pour	15	Contre	0	Blanc	2
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

2. Engagement des dépenses d'investissement 2015

Le conseil autorise Mr le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2014 dans la limite du ¼ de celles inscrites en 2014 soit :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	5 750 €
Chapitre 204 Subventions équipement versées	12 250 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	190 910 €

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

3. Dossier P P R I (Plan Prévention Risque Inondation)

M le Maire rappelle que le PPRI en vigueur date de février 2005. Depuis 2 ans, une étude a été réalisée, à la demande des services de l'Etat, par le bureau d'étude « Géosphair ». Cette étude prend en compte la vallée de la Save avec les communes de Lombez, Samatan et L'Isle-Jourdain visant à créer une harmonie dans le nouveau document (prise en compte du versant de la Save et de ses affluents).

Les services de la DDT du Gers (service eau et risques) ont présenté lors de la réunion du 22 janvier dernier l'état d'avancement du dossier PPRI qui va être mis en place. Il est demandé au conseil municipal de notifier ses remarques à la DDT sur les documents du dossier PPRI présenté (cartographie enjeux, cartographie zonage, règlement).

M le Maire rend compte au conseil des observations et remarques relatives au PPRI présenté :

Cité des Castors : en bordure de la rue 19 mars 62, entre les 2 cités (Castors et Ribère)

Remplacement de la zone bleue par zone rouge hachurée « aléa faible à moyen hors PAU.

Cette zone est urbanisée.

Demande de maintien en zone bleue.

Site du stade (terrain officiel) : une partie du terrain du stade est classé en zone rouge y compris la salle polyvalente (antérieurement en zone bleue). Cela est très restrictif par rapport aux besoins futurs de notre commune. Demande de maintien en zone bleue.

Site Gendarmerie : le long du bâtiment de la gendarmerie, remplacement d'une partie de zone bleue par zone rouge hachurée ; cela peut rendre difficile une future extension dans ce secteur compte-tenu que les hauteurs d'eau semblent identiques. Demande de maintien en zone bleue.

Chemin des Religieuses : à proximité de l'hôpital local, remplacement de la zone bleue par zone rouge hachurée. Cette zone est située en centre-ville, incompréhension du classement hors PAU. A noter la présence de l'hôpital et prendre en compte ses besoins futurs de développement. Demande de maintien en zone bleue.

Zone Prat Beziau : remplacement de la zone bleue par zone rouge hachurée hors PAU. Demande de maintien en zone bleue.

M Boutines fait remarquer que ce projet de PPRI est plus contraignant et en demande la raison.

M Cot répond qu'aucune explication n'a été apportée par la DDT sur ces modifications.

Après discussion, le conseil approuve les remarques listées ci-dessus et demande la prise en compte de celles-ci par les services de la DDT du Gers.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

4. Cathédrale (1^{ère} phase de travaux) : demande de subvention

Madame Caille rappelle la décision du conseil d'engager la 1^{ère} phase des travaux « assainissement, mise en sécurité ». (Estimatif de 116 622.47 €ht)

M le Maire informe le conseil qu'il convient d'engager la réalisation de ces travaux et de constituer les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC, Conseil général et Conseil Régional. Il fait part du courrier de M Calmettes au sujet du montant subventionnable par la Drac en 2015 (80 000€ ht) et de la proposition de scinder l'estimatif de départ en 2 parties en reportant en 2016 l'intervention sur les vitraux et raquettes.

L'estimatif des travaux, établi par M Pierre CADOT s'élève donc à 82 032.74 €HT (travaux 76 132.47 €, Maîtrise d'œuvre 5 900.27 €)

Le conseil :

- Décide la réalisation de la 1^{ère} phase des travaux « assainissement, mise en sécurité » :
 - Restauration des toitures des bas-côtés Nord et Sud
 - La création d'une sortie de secours.
- approuve l'estimatif des travaux de 82 032.74 € HT,
- sollicite auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général les aides financières,
- prend acte que la partie des travaux « restauration des vitraux et raquettes de protection de baies » sera reportée et incluse dans le programme 2016.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

5. Vente grange/garage rue du Moulin (immeubles AB n° 213,212p)

M le Maire présente au conseil la proposition d'achat adressée par MM Pierre CADOT et Rob DAY concernant la grange sise rue du Moulin (parcelle S° AB n° 213) pour un montant de 4000 €.

Il pense qu'il convient de conserver la partie restante du garage contigu en vue d'un aménagement futur de valorisation de l'espace public autour du lavoir.

L'estimation du service des domaines (parcelle AB 213) est de 9500 € avec marge de négociation de 15 %.

M Pensivy fait remarquer que cet immeuble est en très mauvais état ; il est favorable à la vente et à la proposition ci-dessus.

M Boutines est favorable également si l'acquéreur a un projet de restauration.

Considérant l'état de vétusté de cet immeuble dont le coût de restauration est élevé, et après discussion, le conseil décide de vendre l'immeuble cadastré S° AB 213 sis rue du Moulin à MM CADOT et DAY au prix de 4 000 €.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

M ANE demande où en est la signature de la vente des autres granges.

M le Maire répond que le sous seing a été signé début février avec une clause d'obligation d'étaiement des façades.

6. Location salles communales : modification des tarifs

M le Maire donne la parole à M Ginestet.

M Ginestet fait part au conseil des doléances d'administrés concernant le tarif trop élevé de location de la salle de la Ramondère. La commission « associations » a réétudié une proposition de tarifs à partir de ceux pratiqués dans les communes avoisinantes ; le tarif moyen se situant entre 60 € et 80 €.

La commission propose au conseil la modification du tarif de la location de la salle de la « Ramondère » comme suit ; l'option chauffage étant remplacée par 2 périodes sur l'année.

	du 1er avril au 30 septembre	du 1er octobre au 31 mars
Personnes domiciliées à Lombez	80 €	100 €
Personnes extérieures à Lombez	250 €	300 €
Caution	350 €	350 €

Le conseil décide de fixer le tarif de location de la salle « La Ramondère » selon la proposition exposée.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

7. Installation d'une borne électrique

M Tomasin informe le conseil de la proposition du Syndicat d'énergies relative au déploiement des infrastructures de charge électrique et au financement de l'implantation de bornes électriques dans certaines communes du département. La commune de Lombez a été sollicitée par le SDEG.

La borne devra être implantée sur une zone de passage et d'activités. Son installation implique pour la commune :

- la réalisation d'un emplacement
- une contribution financière annuelle de 300€

Pour son usage, le particulier devra acheter un badge, avec un temps de recharge. Pendant 2 ans, la recharge sera gratuite. Sur cette période, les frais d'électricité sont pris en charge par l'Etat.

M Ané demande si l'implantation de cette borne aura une incidence sur la puissance électrique de la zone.

M Tomasin répond que non.

Après discussion, le conseil donne son accord pour l'implantation d'une borne électrique sur la commune.

Votants	18	Pour	17	Contre	1	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

8. Sécurisation réseau électrique

M Tomasin informe le conseil que le Syndicat d'énergies (SDEG) envisage de sécuriser deux lignes basse tension sur les secteurs :

- chemin d'Asté
- route de Toulouse

Les travaux sont pris en charge en totalité par le SDEG ; la commune devra financer les éventuels travaux d'éclairage public et de réseau téléphonique.

Un devis sera demandé pour l'enfouissement des gaines éclairage public et Télécom.

Accord est donné pour la sécurisation du réseau électrique de ces 2 secteurs.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

9. Compte-rendu de la commission travaux

M Tomasin donne le compte-rendu de la commission travaux du 17 février.

Piscine : travaux réfection carrelage du bassin et mise aux normes des pédiluves (suite à sinistre inondation)

Consultation auprès de 7 entreprises. 1 offre : Entreprise BONALDO J Jacques devis 32747 €ht.

Accord du conseil à l'unanimité.

Diagnostic logements communaux (11 logements)

Consultation auprès de 6 bureaux.

4 propositions : SESO 1800 € / BC expertise 1925 €/BLM Diagnostics 1130 € / Agenda Diagnostic 1320 €

Accord du conseil à l'unanimité pour la proposition BLM Diagnostics 1130 €

Réfection des trottoirs « Route de Toulouse »

L'estimatif des travaux s'élève à 77 830 € ht.

Une partie sera réalisée en pavés autobloquants, l'autre partie en béton désactivé ocre.

M Boutines demande pourquoi l'aménagement ne se fait pas en continuité de l'existant.

M Tomasin informe le conseil que la consultation pour ces travaux va être lancée prochainement.

Aménagement traversée cyclable (lotissement Angéliac/ piste cyclable)

M Tomasin propose la réalisation d'une étude pour cet aménagement.

Mme Vega s'interroge sur la priorité de cet aménagement.

Accord du conseil

Votants	18	Pour	17	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Salle la Ramondère

M Tomasin fait part du problème d'humidité récurrente au niveau de l'auvent provenant du bâtiment de la ferme. Il propose la construction d'un muret de 60 cm.

Accord du conseil.

Accès Intermarché et zone d'activités de la Pouché

M Tomasin fait part au conseil de la dangerosité au niveau des accès contigus d'Intermarché et de la zone d'activités. Il a pris contact avec le responsable d'Intermarché à ce sujet qui est favorable au déplacement de l'entrée de son commerce sur la voie « rue du Savès ».

Il propose la réalisation d'une étude pour la modification de cet accès en collaboration avec la communauté de communes du Savès.

Il signale également :

- la nécessité d'aménager un piétonnier du lotissement Ramondère vers l'école maternelle.
- La dégradation de l'ave Dr Raynaud en raison du passage de poids lourds vers la zone d'activités.

Accord du conseil à l'unanimité pour étudier la modification de l'accès d'Intermarché.

Chapelle Saint-Majan

Des devis seront demandés concernant les équipements électricité, éclairage public et eau potable.

Monument aux morts

Un devis sera demandé pour son aménagement.

10. Achat balayeuse

M Tomasin rappelle le coût de la prestation trimestrielle de la société SNTS (1100 € par intervention) pour le passage d'une balayeuse.

Afin de faciliter et d'améliorer le nettoyage du centre-ville, il propose l'achat d'une balayeuse –laveuse : il s'agirait de matériel d'occasion (28 000€ht environ) avec une garantie de 12 mois, démonstration et formation d'un agent incluses.

M Ané souligne l'efficacité et la rentabilité de ce matériel spécifique ; il demande à assister à la démonstration.

M Pensivy fait remarquer que cet achat aurait pu être fait en commun avec Samatan.

M Tomasin explique que Samatan a une balayeuse plus massive, qui ne correspond pas forcément à la configuration de notre village.

Pour l'achat de ce matériel, une consultation sera effectuée avec établissement d'un cahier des charges.

Le conseil donne son accord pour l'achat d'une balayeuse laveuse de voirie d'occasion,

Votants	18	Pour	17	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

11. Questions diverses

- Droit de préemption (immeuble AB n°350/ 2 rue de l'Eglise)

M le Maire soumet au conseil le droit de préemption dudit immeuble dont les propriétaires héritiers avaient proposé le don à la commune.

Le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'immeuble cadastré S° AB n° 350, 2 rue de l'Eglise.

Votants	18	Pour	2	Contre	16	Abstentions	0
---------	----	------	---	--------	----	-------------	---

Vente immeuble « presbytère »

M De Gramont a décliné son engagement d'achat. L'immeuble est de nouveau en vente.
Le conseil prend acte de l'avenant au mandat de vente : prix de vente : 180 000 €, commission forfaitaire de l'agence : 10 000€.

M Pensivy rappelle qu'il a appelé l'attention (après signalement de M Mimouni, géomètre) sur l'état des immeubles sis rue de l'Orme (cadastrés S° AB n° 295, 296 et 309) ; ceux-ci présentant des risques d'effondrement. Il suggère une visite sur les lieux pour constat.

M Ané signale des fissures au niveau de la génoise du bâtiment de la Maison du Livre.

M Pellis signale l'absence de container « recup verre » route de Montarus.

M Boutines interroge M Tomasin au sujet de la demande de petits travaux concernant le local « Hand ball » et du travail des agents communaux au niveau du terrain de tennis.

M Tomasin répond que le devis pour le remplacement de la fenêtre a été demandé. Concernant le tennis, il confirme la remise en place du grillage pour l'utilisation du court.

M Labatut fait remarquer le non-respect de l'arrêt « Stop » au niveau de l'intersection Ave Dr Raynaud/RD 626.

Mme Vega fait remarquer le départ de la fleuriste Bld des Pyrénées.
Le conseil s'inquiète de la fermeture des commerces au centre-ville.

La séance est levée à 23 h 40.